



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue à la mairie le 1 octobre 2018 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Bernard Riopel Monsieur Jean-Guy Périard Madame Diane Thibault
Monsieur Pier-Carl Bédard Madame Ghislaine Jean

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Priscilla Maurice.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018
- 1.5 Appui à la municipalité de Lac-des-Plages pour un accès sécuritaire pour les chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt
- 1.6 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 2.1 Adoption des comptes à payer
- 2.2 Dépôt et adoption – Politique de gestion des ressources humaines
- 2.3 Promesse d'achat d'un terrain – matricule 0880-95-9909
- 2.4 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 08-2018 règlement sur les feux extérieurs
 - 3.3 Achat et installation d'un système de chaîne ON-Spot sur le camion 414 autopompe
 - 3.4 Estimation des besoins en formation pour les pompiers volontaires
 - 3.5 Achat de dispositif d'alarme personnel
 - 3.6 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
 - 4.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
 - 4.3 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des matières recyclages pour l'année 2019 – 2^e année d'option
 - 5.2 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour l'année 2019 – 2^e année d'option
 - 5.3 Questions du public
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité
 - 6.3 Réforme cadastrale - Mandat à François Gauthier, arpenteur-géomètre pour préparation des descriptions techniques
 - 6.4 Questions du public



7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Consultation publique – Politique familiale
 - 7.2 Demande de remboursement – Comité consultatif culture et patrimoine (CCCP)
 - 7.3 Demande de collaboration du service de la voirie pour l'activité Noël des enfants, édition 2018
 - 7.4 Demande de collaboration du service des incendies pour l'activité Noël des enfants, édition 2018
 - 7.5 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
 - 8.1 Comité de Bienvenue
 - 8.2 Questions du public
9. DIVERS
 - 9.1 Achat de terrain – Matricule 0880-95-9909
 - 9.2 Offre d'achat – Matricule 0880-95-9909
 - 9.3 Demande d'indication pour la route 315 Nord
 - 9.4 Questions du public
10. CORRESPONDANCE
 - 10.1 Écoulement d'eau et arbres morts sur chemins au lac Vert
 - 10.2 Demande de dos d'âne – Intersection montée Lafontaine / Chemin Lalonde
 - 10.3 Pétition – Clôture sur le terrain autour du Lac Schryer
 - 10.4 Tronçon nord de la rue des Trembles – Lac Vert
 - 10.5 Questions du public
11. QUESTIONS DU PUBLIC
12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

1.2 Nomination d'une secrétaire d'assemblée

2018-10-210

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE madame Priscilla Maurice, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe soit nommée secrétaire d'assemblée en l'absence de Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

2018-10-211

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et en ajoutant les points suivants :

- 9.1 Achat de terrain – Matricule 0880-95-9909
- 9.2 Offre d'achat – Matricule 0880-95-9909
- 9.3 Demande d'indication pour la route 315 Nord

ET en retirant le point suivant :

- 2.2 Dépôt et adoption – Politique de gestion des ressources humaines
- 2.3 Promesse d'achat d'un terrain – matricule 0880-95-9909

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

2018-10-212

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Appui à la municipalité de Lac-des-Plages pour un accès sécuritaire pour les chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt

2018-10-213

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Plages avait demandé par sa résolution 2017-12-182 au Ministère des Transports de construire un élargissement à l'entrée sud du chemin Conrad-Schmidt et l'entrée du chemin du Lac-Lévesque;

CONSIDÉRANT la réponse négative du Ministère des Transports, celui-ci jugeant que la situation actuelle est conforme aux normes de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Plage juge que l'entrée du chemin Conrad-Schmidt, à cause de la densité de la circulation et l'étroitesse de la chaussée est dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Plage juge que l'entrée du chemin du Lac-Lévesque à cause de la longueur de la voie de desserte est dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-des-Plages demande un appui à la MRC de Papineau pour rendre les accès des chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt plus sécuritaires par la modification des infrastructures actuelles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la municipalité de Lac-des-Plages dans sa demande d'appui à la MRC de Papineau pour rendre les accès des chemins Lac-Lévesque et Conrad-Schmidt plus sécuritaires par la modification des infrastructures actuelles.

Adoptée à l'unanimité.

1.6 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

2.1 Adoption des comptes à payer

2018-10-214

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2018-10.01 et que le maire, Monsieur Stéphane Séguin et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 26 août au 22 septembre 2018 totalisant 49 960,26 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018, totalisant 45 334,51 \$.

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.

Manon Lanthier

Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Dépôt et adoption – Politique de gestion des ressources humaines

Ce point a été retiré à l'ordre du jour.

2.3 Promesse d'achat d'un terrain – matricule 0880-95-9909

Ce point a été retiré à l'ordre du jour.

2.4 Questions du public

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de septembre 2018.

3.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 08-2018 règlement sur les feux extérieurs

Monsieur le conseiller, Jean-Guy Périard, donne avis de motion qu'il sera présenté, lors d'une séance subséquente de ce Conseil, le règlement n°08-2018 règlement sur les feux extérieurs.

Une copie du règlement 08-2018 est disponible pour les gens dans la salle, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme prévu à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

Monsieur Jean-Guy Périard, conseiller



3.3 Achat et installation d'un système de chaîne ON-Spot sur le camion 414 autopompe

2018-10-215

CONSIDÉRANT QUE le système On-spot offre la traction similaire à un seul ensemble de chaînes à neige traditionnelles en appuyant sur un interrupteur sans avoir à arrêter le véhicule;

CONSIDÉRANT la soumission des Machineries St-Jovite en date du 31 août 2018 au montant de quatre mille deux cent cinquante-cinq dollars (4 255 \$) plus les taxes applicables incluant la main d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement à Les Machineries St-Jovite;

ET QUE ce montant soit prélevé du poste budgétaire 02 22000 649 « pièces et accessoires »;

ET QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer les transferts budgétaires suivants :

Montant	Du poste	Description	Au poste	Description
2 000 \$	02 22000 650	Vêtements et accessoires	02 22000 649	Pièces et accessoires

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances
MRC de Papineau**

3.4 Estimation des besoins en formation pour les pompiers volontaires

2018-10-216

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montpellier n'aura pas de pompier à former pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil informe la MRC de Papineau que la Municipalité ne présentera pas de demande pour la formation de ses pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 Achat de dispositif d'alarme personnel

2018-10-217

CONSIDÉRANT la soumission d'Aréo-Feu en date du 5 septembre 2018 au montant de mille trois cent trente-cinq dollars et quinze cents (1 335,15 \$) plus les taxes applicables pour trois dispositifs d'alarme personnelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement à Aréo-Feu.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finance (N/GL : 02 22000 649)

3.6 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de septembre 2018.

4.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

2018-10-218

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;



QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

ET QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Finance**

4.3 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2019 – 2^e année d'option

2018-10-219

CONSIDÉRANT le contrat octroyer à Transport Sanitaire Hayes concernant la collecte et le transport des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du cahier des charges spéciales stipule que le contrat est d'une durée de un an et 9 mois et que la Municipalité se réserve le droit de renouveler le contrat pour une durée supplémentaire de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil reconduit le contrat avec la compagnie Transport Hayes pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;

QUE ce conseil autorise le paiement de quarante-trois mille neuf cent quarante-trois dollars et quarante-cinq cents (43 943,45 \$) taxes incluses tel que stipulé dans le bordereau de soumission payable en 12 versements égaux.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Transport Sanitaire Hayes

5.2 Renouvellement de contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour l'année 2019 – 2^e année d'option

2018-10-220

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Transport Sanitaire Hayes concernant la collecte et le transport des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4 du cahier des charges spéciales stipule que le contrat est d'une durée de un an et 9 mois et que la Municipalité se réserve le droit de renouveler le contrat pour une durée supplémentaire de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil reconduit le contrat avec la compagnie Transport Hayes pour la collecte et le transport des ordures ménagères pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019;

QUE ce conseil autorise le paiement de soixante-douze mille deux cent trente-trois dollars et quatre cents (72 233,04 \$) taxes incluses tel que stipulé dans le bordereau de soumission payable en 12 versements égaux.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Transport Sanitaire Hayes

5.3 Questions du public

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement pour le mois de septembre 2018.

6.2 Comité consultatif en urbanisme et en environnement (CCUE) procès-verbal de la réunion du comité

Les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du CCUE tenue le 13 août.

6.3 Réforme cadastrale - Mandat à François Gauthier, arpenteur-géomètre pour préparation des descriptions techniques

2018-10-221

CONSIDÉRANT QUE les travaux de refonte du Cadastre du Québec seront terminés en février 2019;

CONSIDÉRANT QUE François Gauthier, arpenteur-géomètre, a soumis diverses problématiques rencontrées sur le territoire de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE certaines problématiques seront réglées à la fin du processus de refonte cadastrale et que certaines doivent être réglées par un processus différent;

EN CONSÉQUENCE :



Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate François Gauthier, arpenteur-géomètre de préparer les descriptions techniques pour un montant de vingt et un mille sept cent trente-cinq dollars (21 735 \$) plus taxes applicables;

ET QUE la proposition de François Gauthier, arpenteur-géomètre en date du 14 septembre 2018 soit partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**c. c. Finances (N/GL : 02 61000 411)
François Gauthier, arpenteur-géomètre**

6.4 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Consultation publique – Politique familiale

2018-10-222

CONSIDÉRANT QU'une politique familiale est une façon de dresser le portrait actuel de la population de Montpellier ainsi que son évolution dans le temps;

CONSIDÉRANT QUE des sondages adressés aux familles, aux aînés ainsi qu'à tous les citoyens de Montpellier ont été distribués et analysés, et qu'un rapport a été rédigé à l'aide de ces sondages;

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale nécessite de dresser le portrait le plus exact possible des besoins, des préoccupations et des idées des citoyens de Montpellier en ce qui a trait aux familles, aux aînés, à la sécurité, à l'environnement, à la culture, aux loisirs, à l'économie et aux services municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique est l'ultime étape permettant de finaliser la politique familiale et que la tenue de la consultation sera le samedi 13 octobre de 9 h15 à 11 h 30;

CONSIDÉRANT QU'un certain nombre de dépenses seront nécessaires à la tenue d'une consultation publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde au comité organisateur un budget de quatre cent trente-cinq dollars (435 \$) réparti comme suit :

- Deux cents dollars (200 \$) pour l'achat de breuvages, plateaux de fruits et autres collations qui seront offerts lors de la consultation publique;
- Cent trente-cinq dollars (135 \$) pour trois animateurs qui s'occuperont des enfants pour permettre aux parents de participer à la consultation publique;
- Cent dollars (100 \$) pour l'achat de papeterie permettant la prise de note aux participants de la consultation publique.

ET QUE la dépense liée aux frais de photocopies et publipostage soit imputée au compte de la politique familiale.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL : 02 59000 999)

7.2 Demande de remboursement – Comité consultatif culture et patrimoine (CCCP)

2018-10-223

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le versement de cent cinquante-neuf dollars et dix-sept cents (159,17 \$) à Monsieur Alain Lyonnnet dans le cadre des projets reliés au CCCP.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Finances (N/GL : 02 70250 624)



7.3 Demande de collaboration du service de la voirie pour l'activité Noël des enfants, édition 2018

2018-10-224

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par madame Ghislaine Jean, présidente de l'Association des Loisirs de Montpellier en date du 17 septembre 2018 demandant une collaboration du service de la voirie lors de l'activité Noël des enfants, édition 2018 afin d'assembler le char du Père Noël et l'escorter lors du défilé qui se tiendra le 16 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la collaboration du service de la voirie pour le Noël des enfants, édition 2018 devant avoir lieu le 16 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Service de la voirie

7.4 Demande de collaboration du service des incendies pour l'activité Noël des enfants, édition 2018

2018-10-225

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Montpellier par madame Ghislaine Jean, présidente de l'Association des Loisirs de Montpellier en date du 25 septembre 2018 demandant une collaboration du service des incendies lors de l'activité Noël des enfants, édition 2018 afin d'escorter le char du Père Noël lors du défilé qui se tiendra le 16 décembre prochain;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Périard

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la collaboration du service des incendies pour le Noël des enfants, édition 2018 devant avoir lieu le 16 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

c. c. Service des incendies

7.5 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Comité de Bienvenue

Le Comité de Bienvenue informe le public présent qu'un comité de bienvenue a été mis sur pied par des citoyennes de Montpellier.

8.2 Questions du public

9. DIVERS

9.1 Achat de terrain – Matricule 0880-95-9909

Nous accusons réception d'une correspondance reçue le 24 septembre dernier pour l'achat d'un terrain sis au 4 rue Fernand Deschâtelets, matricule 0880-95-9909. Cette demande sera mise à l'étude.

9.2 Offre d'achat – Matricule 0880-95-9909

Nous accusons réception d'une correspondance reçue le 27 septembre dernier pour une offre d'achat pour un terrain sis au 4 rue Fernand Deschâtelet, matricule 0880-95-9909. Cette demande sera mise à l'étude.

9.3 Demande d'indication pour la route 315 Nord

2018-10-226

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre de touristes emprunte à tort le chemin du Crique-à-la-Roche pensant se rendre au Club de Golf de Montpellier ou au Manoir Montpellier;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune indication à l'intersection de la route 315 Nord et du chemin du Crique-à-la-Roche permettant de reconnaître la route 315 Nord;

CONSIDÉRANT QUE la vocation récréotouristique de Montpellier de même que partout ailleurs nécessite des indications claires pour faciliter les déplacements des touristes;

CONSIDÉRANT QUE la route 315 est une route provinciale et qu'une autorisation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est nécessaire afin d'ajouter un panneau de signalisation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Pier-Carl Bédard

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande une autorisation au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'ajouter un panneau de signalisation indiquant clairement « 315 Nord » avec une flèche à l'intersection de la route 315 et du chemin du Crique-à-la Roche;

ET QUE ce panneau soit visible pour les automobilistes qui sortent du village de Montpellier par cette même intersection.

Adoptée à l'unanimité.

9.4 Questions du public

10. CORRESPONDANCE

10.1 Écoulement d'eau et arbres morts sur chemins au Lac Vert

Nous accusons réception de la correspondance datée du 12 septembre dernier soulevant deux problèmes récurrents qui ont été soulevés à l'Assemblée générale annuelle des membres du Lac Vert. Cette demande sera mise à l'étude.



10.2 Demande de dos d'âne – Intersection montée Lafontaine / Chemin Lalonde

Nous accusons réception d'une demande en date du 24 septembre 2018 pour l'ajout de dos d'âne à l'intersection de la montée Lafontaine et du chemin Lalonde. Cette demande est mise à l'étude.

10.3 Pétition – Clôture sur le terrain autour du Lac Schryer

Nous accusons réception d'une pétition reçue le 25 septembre 2018 au sujet d'une clôture sur le terrain autour du Lac Schryer. Cette demande est mise à l'étude.

10.4 Tronçon nord de la rue des Trembles – Lac Vert

Nous accusons réception d'une correspondance reçue le 25 septembre 2018 de la part de madame Francine Bissonnette ayant comme objet le Tronçon nord de la rue des Trembles – Lac Vert. Cette demande est mise à l'étude.

10.5 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE


2018-10-227

Il est proposé par

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 29.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Priscilla Maurice, directrice générale
adjointe et secrétaire-trésorière
adjointe

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.